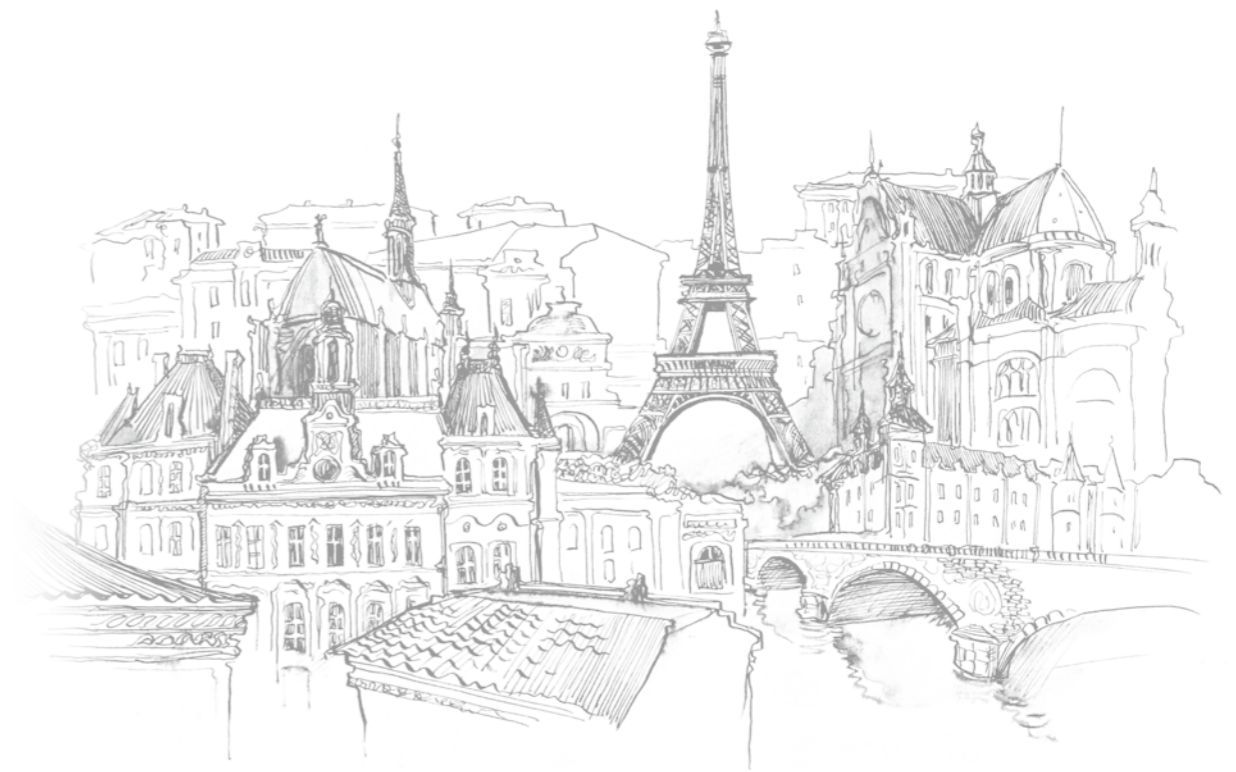


20  
13

RAPPORT  
ANNUEL



Conception-Réalisation **Autagence**

**PRÉSENTATION - 06/10**

- 08 - Note de conjoncture
- 08 - La BIA en quelques chiffres
- 10 - Organes de contrôle et de direction

**RAPPORT FINANCIER - 12/35**

- 14 - Bilan
- 16 - Compte de résultat
- 17 - Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31 décembre 2013
- 18 - Informations complémentaires aux comptes annuels au 31 décembre 2013
- 31 - Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 22 mai 2014

**RAPPORT DE GESTION - 36/49**

- 38 - Rapport de gestion présenté par le conseil d'administration
- 46 - Annexe au rapport de gestion
- 47 - Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration
- 48 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 49 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées



## LE MOT DU PRÉSIDENT

*En dépit des incertitudes liées à son projet de recapitalisation, la Banque a de nouveau réalisé en 2013 un résultat bénéficiaire.*

*Le volontarisme de la Direction Générale ainsi que la forte implication de ses équipes ont été récompensés.*

*Les contraintes ont été gérées d'une manière optimale dans le cadre d'une approche prudentielle marquée par une aversion au risque.*

*Forte du soutien de ses actionnaires, c'est avec confiance que la Banque a abordé 2014.*

Mohamed Loukal



# PRÉSENTATION

2013

## NOTE DE CONJONCTURE

Avec un scénario confiant pour 2014 où la reprise devrait s'intensifier aux Etats-Unis, se poursuivre au Japon et s'affirmer dans la zone euro, c'est le commerce mondial qui sera le principal moteur de l'expansion mondiale : la relance des importations des pays à revenus élevés stimulera les exportations des économies émergentes. La double gestion de la crise bancaire et de la dette souveraine conduite de manière réaliste et convergente en Europe et aux Etats-Unis a permis de contenir les risques extrêmes des ajustements. L'objectif-cible partagé consiste à reconstituer patiemment les conditions d'une croissance équilibrée pour l'ensemble de l'économie mondiale avec une sortie maîtrisée des politiques non-conventionnelles.

S'agissant des pays émergents, caractérisés par des politiques monétaires très différenciées, un renforcement de la croissance est généralement attendu malgré le défi de la recherche d'un nouveau modèle économique et le risque d'une crise de change.

A fin 2014, la répartition du PIB mondial entre pays avancés et pays émergents devrait s'équilibrer à parité, la contribution des pays émergents à la croissance mondiale étant quatre fois plus élevée.

De surcroît, la tendance très marquée à l'intensification du commerce Sud-Sud devrait se poursuivre.

En ce qui concerne les pays en développement, les perspectives de croissance sont très prometteuses pour l'Afrique et notamment subsaharienne.

Enfin, bien que la stabilité du prix du brut soit sous pression, la croissance des pays en développement exportateurs de pétrole devrait pareillement se renforcer en 2014.

## LA BIA EN QUELQUES CHIFFRES

### HISTORIQUE

Créée en 1975 au cœur de Paris, la Banque BIA a changé de raison sociale en 2006. Destinée depuis son origine au renforcement et au développement des relations économiques et financières entre la France et les pays arabes, la Banque BIA s'est d'abord spécialisée dans les années quatre-vingt dans le financement des flux commerciaux entre la France, l'Algérie et la Libye. Les années 2000 ont consacré l'amorce d'une nouvelle stratégie commerciale élargie à l'ensemble de l'espace méditerranéen ainsi qu'à l'Afrique subsaharienne.

Ainsi la Banque BIA est-elle devenue une banque de référence en France et en Europe au service du développement des relations commerciales entre les deux rives de la Méditerranée. La nouvelle stratégie mise en œuvre se décline autour de trois axes : "client - efficacité - Méditerranée" :

- En tant qu'entreprise, la Banque BIA a pour vocation de gagner de nouveaux clients, de les fidéliser, de nouer des partenariats, de mobiliser ses équipes sur les objectifs de la stratégie orientée client ;
- En tant que banque et espace réglementé de création de valeurs, elle veille à garantir la qualité, la réactivité, la sécurité et l'efficacité des opérations dans le respect de la réglementation ;
- En tant que banque de référence de la Libye et de l'Algérie en France et en Europe, la Banque BIA veille en permanence à assurer un niveau de qualité de service qui soutient la comparaison avec la concurrence. Elle offre à sa clientèle l'avantage de la connaissance des marchés et de l'environnement de la rive sud de la Méditerranée.

### L'ACTIONNARIAT

Le capital de 158 100 000 euros est détenu à parité par deux banques d'État, l'une algérienne : la Banque Extérieure d'Algérie, l'autre libyenne : la Libyan Foreign Bank. Chacune d'elles est la première dans son pays et dispose de moyens financiers importants, étant notamment en charge des transactions sur les hydrocarbures vers les pays importateurs (Amérique du Nord, Europe, Asie). Elles assurent pour le compte de grandes entreprises de ces pays les relations financières avec la zone OCDE. Elles sont donc particulièrement soucieuses de leur réputation et de l'image de marque de leurs filiales, et spécialement de leur filiale française, la Banque BIA.

## METIERS

### CREDIT DOCUMENTAIRE

Au sein des métiers de financement à l'international, le crédit documentaire, avec plus de 1 milliard d'euros de volume annuel, constitue le cœur d'activité de la Banque BIA. L'évolution des opérations de crédit documentaire continue de traduire tout aussi bien le soutien naturel des maisons mères que l'élargissement et le renforcement de nos relations avec de nombreuses institutions bancaires, dans les pays fondateurs et dans le monde. La spécialisation et l'expertise reconnue sur le métier de crédit documentaire permettent à la Banque BIA d'assumer le rôle essentiel qui lui a été assigné depuis sa création : faciliter les opérations de commerce extérieur et conseiller les clients sur des marchés qui lui sont parfaitement familiers.

### MOYENS DE PAIEMENT

Le développement des opérations commerciales entre la France et l'Algérie d'une part, et la Libye d'autre part, a favorisé le triplement de l'activité de détail de la banque au plan des transferts et du recouvrement des chèques. Le service personnalisé que notre banque met à la disposition de ses clients contribue à dynamiser les transactions.

### FINANCEMENTS ET GARANTIES

La taille de la banque permet une réactivité pour une clientèle sélectionnée. La Banque BIA propose différents types de concours afin d'accompagner sa clientèle dans le développement de son activité :

- Crédits commerciaux ;
- Escompte de créances ;
- Crédits de trésorerie à court terme ;
- Crédits financiers ;
- Crédits hypothécaires ;
- Garanties de marchés, de paiement...

### TRESORERIE-CHANGE

Au sein de la Banque BIA, la trésorerie-change a pour mission d'optimiser la gestion de trésorerie, mais également d'apprécier et de gérer les risques de marché générés par les activités de la banque. Très actif sur les opérations interbancaires, le front-office intervient également sur le marché des changes afin d'assurer une mission de conseil et d'intermédiation et d'accompagner les clients confrontés à une problématique de couverture.

## MARCHES

### TYPOLOGIE DE NOTRE CLIENTELE

La Banque BIA est un acteur majeur du développement du commerce entre la France et les principaux pays de la zone sud de la Méditerranée. Son activité est organisée autour de deux pôles clientèle.

#### • Les banques

La Banque BIA est l'interlocuteur privilégié des principales banques algériennes et libyennes sur toutes les opérations bancaires du commerce extérieur. Elle intervient aussi dans les principaux pays d'Afrique et du Moyen-Orient, notamment dans le cadre d'opérations documentaires, de syndication, de financement, et d'émissions de garanties. La Banque BIA confirme les crédits documentaires émis par des banques situées dans un grand nombre de pays, notamment des pays émergents. Elle s'inscrit également comme un acteur important du marché interbancaire, essentiellement sur des opérations à court terme.

#### • Les entreprises

La Banque BIA finance les entreprises qui exportent ou qui ont vocation à développer un chiffre d'affaires sur ses marchés de prédilection. Le développement de cette catégorie de clientèle s'est intensifié à partir de 2003.

## ORGANES DE CONTRÔLE ET DE DIRECTION

### Actionnaires

Banque Extérieure d'Algérie	50 %
Libyan Foreign Bank	50 %

### Conseil d'administration

Mohamed Loukal	<i>Président</i>
Giadalla Ettalhi	<i>Vice-Président</i>
Mustafa Ben Khalifa	<i>Administrateur</i>
Saïd Kessasra	<i>Administrateur</i>
Banque Extérieure d'Algérie	<i>Représentée par Brahim Semid, Administrateur</i>
Libyan Foreign Bank	<i>Représentée par Naji Mohamed IssaBelgasem, Administrateur</i>

### Comité de direction

Mohamed Loukal	<i>Président</i>
Giadalla Ettalhi	<i>Vice-président</i>
Amer Mohamed Amish	<i>Directeur général délégué</i>
Mohamed Younsi	<i>Directeur général délégué adjoint</i>

### Direction générale

Amer Mohamed Amish	<i>Directeur général délégué</i>
Mohamed Younsi	<i>Directeur général délégué adjoint</i>

### Commissaires aux comptes

Artex Audit Associés
Sofideec Baker Tilly

### Comité de contrôle interne et des risques

Giadalla Ettalhi	<i>Président</i>
------------------	------------------

### Comité des comptes

Mohamed Loukal	<i>Président</i>
----------------	------------------

### Inspection générale

Najib Tabti
-------------



# RAPPORT FINANCIER

2013

**Bilan** (en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2013	31.12.2012
Caisse banques centrales, CCP	71 220	628 217
Effets publics et valeurs assimilés		
Créances sur les établissements de crédit	211 285	342 335
Opérations avec la clientèle	114 941	128 102
Obligations et autres titres à revenu fixe	52 002	101 114
Actions et autres titres à revenu variable	94 256	76 413
Participations et autres titres détenus à long terme	4 611	4 820
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles	168	253
Immobilisations corporelles	1 691	1 857
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de négociation et de règlement		
Autres actifs	19 092	20 003
Comptes de régularisation	681	2 019
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>569 949</b>	<b>1 305 133</b>

**Hors-Bilan** (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS	31.12.2013	31.12.2012
Engagements de financement	5 140	7 789
Engagements de garantie	155 904	319 519
Engagements sur titres		

PASSIF	31.12.2013	31.12.2012
Caisse banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	213 904	926 528
Opérations avec la clientèle	186 757	215 849
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	931	1 164
Comptes de régularisations	2 656	2 266
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions pour risques et charges	23 696	21 324
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capitaux propres hors FRBG		
Capital souscrit	158 100	158 100
Primes d'émissions		
Réserves	1 816	1 816
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'invest.		
Report à nouveau (+/-)	-21 913	-12 353
Résultat de l'exercice (+/-)	4 001	-9 560
Résultat en instance d'affectation		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>569 949</b>	<b>1 305 133</b>

ENGAGEMENTS DONNÉS	31.12.2013	31.12.2012
Engagements de financement		
Engagements de garantie	42 467	10 400
Engagements sur titres		



## Compte de résultat (en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
+ Intérêts et produits assimilés	10 373	15 147
- Intérêts et charges assimilées	-1 432	-5 725
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
+ Produits sur opérations de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable	1 263	961
+ Commissions (produits)	2 244	2 587
- Commissions (charges)	-221	-217
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociations	362	248
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placements et assimilés	11 229	15 136
+ Autres produits d'exploitation bancaire	46	84
- Autres charges d'exploitation bancaire	-8	-10
<b>PRODUITS NET BANCAIRE</b>	<b>23 857</b>	<b>28 212</b>
- Charges générales d'exploitation	-12 156	-12 621
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-458	-475
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>11 243</b>	<b>15 116</b>
Coût du risque	-2 520	-14 470
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>8 723</b>	<b>646</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	20	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>8 743</b>	<b>646</b>
+/- Résultat exceptionnel	-6	33
- Impôt sur les bénéfices (+/-)	-4 736	-10 239
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>4 001</b>	<b>-9 560</b>

## Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31.12.2013

### 1. PRINCIPES COMPTABLES ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes de la Banque BIA sont établis et présentés conformément aux dispositions du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ainsi qu'aux instructions de la Commission Bancaire en vigueur au 31 décembre 2013, notamment selon le format découlant de l'application des dispositions du règlement CRBF 91-01, modifié par le règlement CRC 99-04. Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, constatés prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondants à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

### 2. CONVERSION DES COMPTES ET ETATS FINANCIERS EN DEVICES

Les créances, dettes, engagements hors-bilan, libellés en devises (hors zone de la monnaie unique) sont convertis en Euros aux cours de change déterminés par la Banque de France à la clôture de l'exercice. Les produits et charges en devises, relatifs à des prêts, des emprunts et assimilés, des titres ou des engagements hors-bilan, sont convertis en euros au cours du comptant lors de leur passation dans le compte de résultat.

### 3. OPERATIONS DE CHANGE

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation des comptes de position sont portés en résultat à chaque fin de période. Les contrats de change non dénoués à la date de clôture, et couverts par des opérations au comptant, sont réévalués au cours du comptant de fin d'exercice. Les reports et déports calculés lors de la conclusion des contrats sont enregistrés prorata temporis en compte de résultat.

### 4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition décomposée selon le règlement CRC 2004-06 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2005 diminuées des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, conformément au règlement CRC 2002-10 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les immobilisations incorporelles correspondent aux logiciels informatiques.

### 5. TITRES

Les "obligations et autres titres à revenus fixes" sont constitués essentiellement de titres obligataires, d'OPCVM et de BMTN. Les primes et décotes sont amorties de façon linéaire suivant la durée de l'engagement.

Les "actions et autres titres à revenu variable" sont composés essentiellement de BMTN et de titres cotés estimés à la valeur de marché.

La rubrique "Participations et activité de portefeuille" comprend des titres de participation détenus de façon durable et comptabilisés au prix de revient.

### 6. CREANCES DOUTEUSES

En application des dispositions du règlement CRC n°2002-03, une distinction est pratiquée, au sein de l'ensemble des risques de crédits, entre les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis. Les encours douteux sont déclassés comptablement en encours douteux compromis, lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage en perte à terme est envisagé. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert des créances en encours douteux compromis.

Au regard des dispositions de l'article 6 du règlement CRC 2002-03, les créances restructurées font l'objet d'un reclassement en encours sain. Sur ces créances, il est également procédé à l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces créances ou des créances de même nature et de mêmes caractéristiques ayant fait l'objet de transactions récentes. Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées sont inscrits en coût du risque.

### 7. PROVISIONS

Conformément aux règles en vigueur, chaque créance compromise est estimée à son risque de non recouvrement à la clôture de l'exercice. Les critères d'appréciation des risques que nous avons définis, sont basés sur l'environnement économique et politique d'une part, sur la nature intrinsèque de la créance d'autre part, mais aussi sur la cotation de la créance sur un marché réglementé s'il y a lieu.

Les intérêts impayés, ainsi que les intérêts courus sur les encours douteux non compromis sont intégralement provisionnés.

## 8. ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les dispositions réglementaires relatives aux régimes des retraites complémentaires obligatoires sont appliquées à travers les cotisations, comprises dans les charges de l'exercice, versées à des organismes de retraite prévus par la Convention Collective.

Les engagements de retraite font l'objet d'un provisionnement, selon l'option prescrite aux dispositions de l'article L 123.13 du code de commerce.

En application de la recommandation CNC n° 03 – R – 01 les engagements relatifs aux médailles du travail sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les cotisations sociales suivant la législation en vigueur relatives aux engagements sociaux font également l'objet d'un provisionnement.

## 9. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation retenues.

Les comptes de l'exercice sont présentés selon le format découlant de l'application des dispositions du règlement CRBF 91-01 modifié.

## Informations complémentaires aux comptes annuels au 31.12.13

### 1. TOTAL DU BILAN

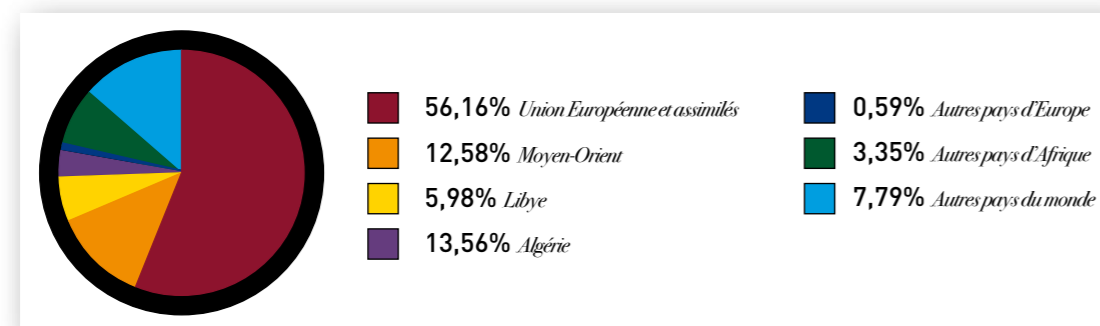
En clôture, le total de bilan s'élève à 569 949 KEUR contre à 1 305 133 KEUR à fin 2012.

### 2. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CREANCES

La répartition géographique des créances a sensiblement évolué entre 2013 et 2012. Les opérations avec l'Union Européenne ne représentent plus que 56% du total contre 70% en 2012 (14 points de moins que l'an passé). Ce recentrage s'est opéré au profit du Moyen Orient (+7 points). Les opérations sur l'Algérie représentent toujours un peu moins de 15% du total.

Cette redistribution géographique s'explique par la baisse significative du bilan et la diminution des opérations de trésorerie avec les contreparties européennes.

#### REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CREANCES au 31.12.13



### 3. OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

Les comptes ordinaires débiteurs incluent essentiellement nos avoirs à vue chez les correspondants. Les comptes et prêts à terme sont constitués majoritairement d'opérations de trésorerie interbancaires à court terme et de placement auprès de l'institut d'émission. Les créances bancaires sur pays hors OCDE ressortent à 72 771 KEUR, et les provisions venant en diminution des actifs concernés s'établissent à 55 721 KEUR.

Au 31 Décembre, les créances avec les actionnaires ressortent à 12 KEUR.

### Les créances sur les établissements de crédit se décomposent ainsi :

ACTIF (en milliers d'euros)	2013	2012
Dépôts à vu auprès des Instituts d'émission	337	392
Dépôts à vu auprès des Instituts d'émission	70 883	627 825
Comptes ordinaires	119 795	36 048
Comptes et prêts à terme	90 600	303 698
Créances rattachées Prêts banques	85	199
Valeurs reçues en pensions à terme	0	0
Créances douteuses	805	2 390
<b>TOTAL</b>	<b>282 505</b>	<b>970 552</b>

### Décomposition des opérations interbancaires (Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	opérations au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires et prêts financiers	20 000	69 509		1 091		90 600

### 4. CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les créances sur la clientèle sont composées des créances commerciales, des autres concours à la clientèle et des comptes ordinaires débiteurs.

Les créances rattachées sont agrégées à chacune des principales rubriques du bilan.

Les créances clientèle sur pays hors OCDE (hors créances rattachées) ressortent à 38 720 KEUR.

Les provisions afférentes à ces actifs ressortent à 8 450 KEUR.

Les comptes débiteurs de la clientèle incluent les créances douteuses nettes et impayés pour 32 193 KEUR, ces créances sont provisionnées à hauteur de 43,7 %.

(en milliers d'euros)	2013	2012
Crédits à la clientèle	79 195	89 230
Comptes ordinaires	3 492	2 274
Comptes douteuses nettes et impayés	32 194	36 291
Créances rattachées	60	307
<b>TOTAL</b>	<b>114 941</b>	<b>128 102</b>

### Décomposition des créances clientèle (Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	Exigibilités	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Créances clientèle		3 207	5 239	65 755	4 994	79 194

## 5. TITRES

SYNTHESE TITRES AU 31.12.13 (en milliers d'euros)											
Intitulé	Base provisionnable			Provisions			Prime et décote	Risque en K€ (Déc. 2011)	% prov	Valeur au 31.12.13	Plus value latente
	Créances au 31.12.13 en K€	Créances au 31.12.12 en K€	Variation 11/12 en K€	Stock 31.12.13 en K€	Stock 31.12.12 en K€	Variation 13/12 en K€					
Titres de placement	168 259	205 202	-36 943	(21 192)	(29 317)	8 126	(810)	146 258	12,59%	146 258	
Titres de participation	5 074	5 303	-229	(463)	(484)	21		4 611	9,12%	-	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>173 333</b>	<b>210 505</b>	<b>-37 173</b>	<b>(21 654)</b>	<b>(39 324)</b>	<b>8 147</b>	<b>(810)</b>	<b>150 869</b>	<b>12,49%</b>	<b>146 258</b>	

L'intégralité du portefeuille titres est classée en titres de placement et titres de participations, celui-ci est composé pour l'essentiel :

- De titres de type obligataires sur la zone euro, investis sur des états pour 85% et sur des banques pour 15% de l'encours total. La valeur nette comptable de ces opérations ressort en fin d'année à 34,9 millions d'euros.
- De parts d'OPCVM de capitalisation, émis par des établissements de crédit français à prédominance monétaire pour 67 millions d'euros.
- De titres de type actions, tous cotés sur des marchés organisés, acquis dans un perspective long terme avec un objectif de placement, généralement cotés sur les principaux indices internationaux ; la valeur nette comptable de ces titres ressort à la clôture à 40 millions d'euros.
- De titres de "type Brady" et de valeurs étrangères dont la plupart sont libellés en USD pour 4,2 millions d'euros.
- De titres de participation à l'étranger libellés en USD.

Sont comptabilisés en titres de placement douteux, les titres dont le remboursement apparaît compromis.

### Décomposition du portefeuille de placement au 31.12.2013

STOCK DES TITRES DE PLACEMENT AU 31.12.13 (Hors Créances rattachées et comptes de règlement) (en milliers d'euros)							
Intitulé	En cours brut	Provisions	Prime /décote	Risque net au 31.12.13 en K€	% de couverture	Valeur de marché au 31.12.13	Plus value latente
Titres placement Revenu Fixe	105 516	-635	-810	98 880	-1,37%	104 567	286
Titres placement Revenu Variable	59 631	-20 557		39 074	34,47%	39 737	663
Encours douteux	2 338	-554		1 784	23,72%	1 784	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>167 485</b>	<b>-21 746</b>	<b>-810</b>	<b>139 737</b>	<b>-13,47%</b>	<b>146 087</b>	<b>948</b>

Il convient de noter que les comptes de règlement sur titres ressortent à 5,9 millions d'euros.

### Titres de participations au 31.12.13

#### INVERSIONES HOTELERAS/LOS CABOS

Cette société au capital social initial de USD 20.055.789 (notre participation initiale ressort à USD 2.096.496 soit 10,46%) est, par le biais d'une participation, propriétaire de "l'Hôtel Melia Cabo Real" à Los Cabos (Mexique) dont l'exploitation est gérée par le Grupo Sol. Aucun dividende n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

#### ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISME/"AICHT" LE CAIRE

Cette société au capital de USD 169 713 700 (notre participation s'élève à 3,94% pour une valeur d'inscription à l'actif dans nos livres de USD 4 434 000) est propriétaire de plusieurs hôtels en Egypte.

La BIA n'a perçu aucun dividende en 2013 et a maintenu à titre de précaution, la provision de 10% constituée l'an dernier sur ce dossier.

#### ARAB FINANCIAL SERVICES/MANAMA (BAHREÏN)

Cette société au capital social de USD 30 000 000, bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 1,63% soit 463 700 USD.

En 2013, il n'a été comptabilisé aucun dividende sur l'exercice.

### Situation titres participations au 31.12.2013

RECAPITULATIF TITRES DE PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)						
Libellés opérations	Part BIA	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette comptable	Situation nette	Plus ou - valeurs latentes
Inversiones Los Cabos *	10,46%	1 521	(141)	1 379	1 378	-1
AICHT	3,94%	3 215	(322)	2 894	3 810	916
AFS	1,63%	336		336	598	262
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 072</b>	<b>(463)</b>	<b>4 609</b>	<b>5 787</b>	<b>1 177</b>

## 6. TYPOLOGIE DES CREANCES DOUTEUSES

Par classe d'actifs, la répartition des créances douteuses se décompose ainsi :

RECAPITULATIF DES CREANCES DOUTEUSES ET PROVISIONS (y compris titres douteux) au 31.12.13 (en milliers d'euros)								
Intitulé	Créances			Provisions			Risque net en K€	% couverture
	Créances au 31.12.13 en K€	Créances au 31.12.12 en K€	Variation 10/13 en K€	Stock 31.12.13 en K€	Stock 31.12.12 en K€	Variation 11/12 en K€		
Etablissements de crédits	56 408	64 293	-7 886	-55 721	-61 933	6 212	686	98,8%
Clientèle	56 918	68 550	-11 632	-25 001	-32 420	7 419	31 917	43,9%
Titres de placement	2 338	6 413	-4 075	-554	-3 944	3 389	1 784	23,7%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>115 664</b>	<b>139 256</b>	<b>-23 592</b>	<b>-81 276</b>	<b>-98 297</b>	<b>17 020</b>	<b>34 388</b>	<b>70,3%</b>

En application des dispositions de l'article 28 du règlement CRC 2002-03, les encours douteux bruts sont présentés selon la répartition suivante :

#### ZONES GEOGRAPHIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2013	31.12.13	Encours Nets en milliers d'euros 2012	31.12.12
Europe	941	16%	945	9%
Moyen-Orient	1 256	22%	5 451	55%
Pays Africains	1 826	31%	2 039	20%
Algérie				0%
Lybie	0	0%		0%
Reste du monde	1 784	31%	1 524	15%
<b>TOTAL</b>	<b>5 807</b>	<b>100%</b>	<b>9 959</b>	<b>100%</b>

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2013	31.12.13	Encours Nets en milliers d'euros 2012	31.12.12
Europe	28 545	99,88%	31 321	93%
Algérie	35	0,12%		
Moyen-Orient			2 252	7%
Pays Africains				
<b>TOTAL</b>	<b>28 580</b>	<b>100%</b>	<b>33 573</b>	<b>100%</b>

#### AGENTS ÉCONOMIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2013	31.12.13	Encours Nets en milliers d'euros 2012	31.12.12
Banques	686	33%	3 306	33%
Entreprises	3 303	51%	5 093	51%
Etats	1 784	15%	1 524	15%
Particuliers	34	0%	37	0%
<b>TOTAL</b>	<b>5 807</b>	<b>100%</b>	<b>9 959</b>	<b>100%</b>

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2013	31.12.13	Encours Nets en milliers d'euros 2012	31.12.12
Entreprises	28 530	99,82%	33 573	100%
Particuliers	50	0,18%		
Banques				
<b>TOTAL</b>	<b>28 580</b>	<b>100%</b>	<b>33 573</b>	<b>100%</b>

#### 7. AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

Au 31 décembre 2013, les autres actifs et comptes de régularisation sont ventilés comme ci-après :

ACTIFS (en milliers d'euros)	2013	2012
<b>Autres actifs</b>	<b>19 092</b>	<b>20 003</b>
Débiteurs divers	280	92
Etat (IS et TVA)	18 811	19 910
Dépôts et cautionnements constitués	0	0
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>681</b>	<b>2 019</b>
Valeurs à l'encaissement	0	0
Ajustement devises	0	13
Charges payées d'avance	107	157
Produits à recevoir	536	805
Report/déport à recevoir	0	1
Ecritures à régulariser	39	1 044

Le poste Etat (IS et TVA) est composé presque quasi -exclusivement de règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans le cadre de contentieux actuellement pendant devant les juridictions. Ces montants ont été intégralement provisionnés.

#### 8. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

En valeur brute avant amortissements, le stock des immobilisations incorporelles, constitué essentiellement de logiciels informatiques, atteint 2 031 KEUR et celui des immobilisations corporelles est de 6 158 KEUR.

VALEURS IMMOBILISEES (en milliers d'euros)	Montant à fin 2012	Acquisitions	Cessions Rebuts	Montant à fin 2013
Immobilisations incorporelles	2 007	24	0	2 031
Immobilisations corporelles	6 137	168	-147	6 158
<b>TOTAL</b>	<b>8 144</b>	<b>192</b>	<b>-147</b>	<b>8 189</b>

Conformément au règlement CRC 2002-10, les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des biens, uniquement en mode linéaire.

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	2012	Dotations	Reprises sur Cessions	Montant à fin 2013
Amortissements immobilisations incorporelles	1 754	128		1 864
Amortissements immobilisations corporelles	4 281	334	-147	4 468
<b>TOTAL</b>	<b>6 035</b>	<b>462</b>	<b>-147</b>	<b>6 332</b>

## 9. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

A fin 2013, en raison de la baisse significative des dépôts de nos actionnaires, le niveau des ressources interbancaires ressort à 213 904 KEUR contre 926 527 KEUR à fin 2012, soit une baisse conséquente de 77%.

Les dépôts à vue des banques sont essentiellement composés de comptes ordinaires de banques étrangères.

Les dettes bancaires sur pays hors OCDE (Hors dettes rattachées) ressortent à 213 267 KEUR et représentent l'essentiel du poste.

Au 31/12/2013, les comptes à vue et les dépôts des actionnaires ressortent à 114 054 KEUR.

PASSIF (en milliers d'euros)	2013	2012
Comptes ordinaires	48 222	55 090
Comptes et emprunts à terme	165 662	871 388
Dettes rattachées	22	49
<b>TOTAL</b>	<b>213 905</b>	<b>926 528</b>

DECOMPOSITION DES OPERATIONS INTERBANCAIRES (durée restant à courir) (en milliers d'euros)						
	opérations au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires		162 806	2 856			165 662

## 10. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

En clôture à fin 2013 les ressources de la clientèle sont en repli de 13,5% d'un exercice sur l'autre.

Les dépôts à vue et à terme de la clientèle sur les pays hors OCDE sont toujours prépondérants et ressortent en légère baisse sur ceux de l'an dernier, soit 171 725 KEUR contre 195 819 KEUR au 31 décembre 2012. Les encours sur les pays hors OCDE représentent 92% de l'encours total des comptes créditeurs de la clientèle.

(en milliers d'euros)	2013	2012
Comptes ordinaires clientèle	93 046	113 111
Dépôts de garantie	13 739	13 580
Comptes créditeurs à terme	79 949	88 692
Dettes rattachées	22	81
Autres sommes dues	1	385
<b>TOTAL</b>	<b>186 757</b>	<b>215 849</b>

DECOMPOSITION DES COMPTES CRÉDITEURS A TERME (durée restant à courir) (en milliers d'euros)						
	opérations au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes créditeurs à terme		78 903	1 046			79 949

## 11. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

A la clôture, le détail des soldes des rubriques autres passifs et comptes de régularisation est le suivant :

PASSIF (en milliers d'euros)	2013	2012
<b>Autres actifs</b>	<b>931</b>	<b>1 164</b>
Créditeurs divers	24	235
Etat (TVA-PL)	43	64
Charges sociales à payer	864	864
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2 656</b>	<b>2 266</b>
Comptes exigibles après encaissement	59	77
Ajustement devises	6	0
Produits constatés d'avance	38	65
Charges à régler	1 281	1 358
Report/déport à payer	0	0
Ecritures à régulariser	1 271	766

## 12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions risques pays, de provisions à caractère fiscales et sociales et de provisions diverses notamment à caractère juridique.

RECAPITULATIF AU 31.12.13 DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)			
Intitulé	Provisions		
	Stock 31.12.13 en K€	Stock 31.12.12 en K€	Variation de stock 13/12 en K€
Risques pays	1 826	3 079	-1 254
Provision à caractère Fiscal	19 489	16 071	3 418
Provision à caractère Social	1 505	1 396	110
Autres provisions pour risques et charges	876	778	98
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 696</b>	<b>21 324</b>	<b>2 372</b>

La société a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives et contentieuses qui se poursuivront encore en 2014.

Après avoir dérogé à la demande de l'Autorité de Contrôle Prudentiel en 2012, la Banque BIA, par mesure d'extrême prudence a procédé en 2013, à la comptabilisation d'une dotation complémentaire aux provisions de 3,4 Millions d'euros au 31 Décembre 2013 relative aux intérêts de retard et pénalités de recouvrement. Les contentieux fiscaux sont désormais intégralement provisionnés.

En application du règlement CNC n° 03-R-01 relatif au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires, il a été constitué une reprise aux provisions de 17 KEUR au titre des engagements de retraite.

Cette provision a été calculée selon les méthodes usuellement retenues en pareille matière basées sur la probabilité de départ en retraite du personnel, à l'âge de 67 ans, actualisée au taux de 3,17 %.

### 13. DETTES SUBORDONNEES

Néant.

### 14. FONDS PROPRES ET RESULTAT DE L'EXERCICE

Le capital social, entièrement libéré, est de 158 100 KEUR, soit 10 540 000 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune.

Les autres fonds propres sont négatifs et ressortent à -20.097 KEUR, décomposés comme suit :

- Report à nouveau : -21 913 KEUR
- Réserve légale : 1 816 KEUR

A l'arrêté des comptes, le bénéfice net après imputation du déficit reportable et calcul de l'IS ressort à 4 001 KEUR.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante :

- 4 001 KEUR sera porté en report à nouveau. Le solde débiteur du report à nouveau sera donc ramené à 17 912 KEUR.

### 15. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les engagements de financement se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)	2013	2012
Engagement de financement en faveur des établissements de crédit		
Ouvertures de crédits documentaires	476	2 898
Autres ouvertures de crédits confirmés	3 626	3 790
Acceptations à payer ou engagements de payer	1 038	1 101
<b>TOTAL</b>	<b>5 140</b>	<b>7 789</b>

Au 31 décembre 2013, il n'y avait aucun engagement de Financement en faveur de nos actionnaires.

Les engagements de garantie se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (en milliers d'euros)	2013	2012
Confirmations ouvertures de crédocs	139 288	282 330
Autres garanties ordre établissements de crédit	3 902	12 147
Autres engagements irrévocables établissements de crédit	10 629	24 759
Autres garanties ordre de la clientèle	2 085	283
Engagements douteux	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>155 904</b>	<b>319 519</b>

En baisse sensible d'un exercice sur l'autre, et suite aux rapatriements des gages espèces, les engagements de garantie avec les banques actionnaires s'établissent à 39 906 KEUR et ne représentent plus que 25,6% du total des engagements.

ENGAGEMENTS REÇUS EN GARANTIE (en milliers d'euros)	2013	2012
Garanties reçues des établissements de crédit	37 464	5 170
Garanties reçues des sociétés d'assurances et administrations	5 003	5 229
<b>TOTAL</b>	<b>42 467</b>	<b>10 400</b>

A la clôture, les engagements de garantie reçus des actionnaires s'élèvent à 3 625 KEUR. Soit 8,5 % du total, niveau quasi-identique à l'an dernier.

### 16. AUTRES ENGAGEMENTS

Le montant total des autres opérations de nantissements s'élève à 12 000 KEUR.

### 17. PRODUIT NET BANCAIRE

VENTILATION DU PNB (en milliers d'euros)	Charges (-)	Produits (+)	Total (+ ou -)
<b>+/- intérêts et produits assimilés</b>	<b>-1 432</b>	<b>10 373</b>	<b>8 941</b>
<i>dont Banque</i>	-1 257	1 136	-121
<i>Clientèle</i>	-175	2 304	2 130
<i>Titres</i>		2 431	2 431
<i>Assimilés à commissions</i>		4 502	4 502
<b>+ Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>0</b>	<b>1 263</b>	<b>1 263</b>
<i>dont Titres</i>		1 263	1 263
<b>+/- Commissions</b>	<b>-221</b>	<b>2 244</b>	<b>2 023</b>
<i>dont Banque</i>	-215	0	-215
<i>Clientèle</i>		285	285
<i>Titres</i>			0
<i>Engagements par signature</i>			
<i>Divers</i>	-5	1 959	1 954
<b>+/- Gains ou pertes opération des portefeuilles de négociation</b>	<b>0</b>	<b>362</b>	<b>362</b>
<b>+/- Gains ou pertes op. des portef. de placement et assimilés</b>	<b>-9 430</b>	<b>20 659</b>	<b>-11 229</b>
<b>+ Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-8</b>	<b>46</b>	<b>38</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-11 090</b>	<b>34 947</b>	<b>23 857</b>

Les résultats à fin d'exercice font ressortir un PNB de 23,9 millions d'euros contre 28,2 millions d'euros l'an dernier. Les principaux facteurs de cette variation sont :

- Un repli significatif des revenus sur titres de placement. La banque a enregistré en 2013 un produit net sur son portefeuille de placement de 11,2 millions d'euros contre 15,1 millions d'euros en 2012. Les revenus de 2013 sont répartis en plus values sur titres de placement pour 3,2 millions d'euros et en reprises de provisions pour 8 millions d'euros.
- Un résultat du net intérêt en baisse de 5%, due aux effets conjugués de la baisse de l'activité et d'un niveau de taux toujours historiquement bas.
- Une baisse significative des produits de commissions (-13%).

DETAIL DU POSTE +/- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES au 31.12.13 (en milliers d'euros)			
Intitulé	Charges	Produits	Montants nets
Plus ou moins value de cession sur titres de placement	-47	3 282	3 235
Dotations et reprise de provisions sur titres de participations	-9 383	17 377	7 994
<b>TOTAL</b>	<b>-9 430</b>	<b>20 659</b>	<b>11 229</b>

## 18. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	2013	2012
Salaires et traitements	4 477	4 493
Charges sociales	2 327	2 439
Intéressement et participation des salariés	40	30
Provisions nettes à caractères sociaux	159	119
Impôts, taxes et versements assimilés s/rémunérations	735	535
Autres impôts et taxes	73	638
Locations	40	95
Transports et déplacements	829	778
Autres services extérieurs	3 476	3 494
<b>TOTAL</b>	<b>12 156</b>	<b>12 621</b>

- Les charges de personnel ressortent stables à 7,7 millions d'euros contre 7,6 millions d'euros en 2012, soit une très légère progression de 1,6%. Malgré la baisse des effectifs constatée, les charges de personnel n'ont pu diminuer significativement en 2013, en raison notamment d'une augmentation de la taxe sur les salaires et du versement d'indemnités de départ assez significatives.
- Les autres charges d'exploitation ressortent à 4,4 millions d'euros en baisse par rapport à 2012. La baisse de la valeur ajoutée constatée en 2013 engendre une forte diminution du niveau des impôts et taxes.
- Pour 2013, les honoraires des commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes se sont élevés à deux cent quatre vingt trois mille cent dix sept euros TTC.

## 19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

La charge annuelle relative à l'amortissement des immobilisations s'élève à 458 KEUR.

## 20. COÛT DU RISQUE

Les mouvements relatifs à la variation du coût du risque sont repris ci-après :

COUT DU RISQUE (en milliers d'Euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	-1 022	6 798	5 776
Créances Douteuses Clientèle	-202	6 983	6 781
Titres Douteux	-58	3 330	3 271
Engagements par signature	-56	-	-56
Risques Pays	-615	1 910	1 294
Autres risques et charges	-87	33	-54
Décote enregistrée sur créances restructurées	-15 434		-15 434
Pertes sur créances irrécupérables	-4 099		-4 099
<b>TOTAL COUT DU RISQUE</b>	<b>-21 573</b>	<b>19 053</b>	<b>-2 520</b>

Au regard des dispositions de l'article 6 du règlement CRC 2002-03, les créances restructurées ont fait l'objet d'un reclassement en encours sain. Toutes ces créances ont fait l'objet de l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces mêmes créances. Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées ont été inscrits en coût du risque.

## 21. ELEMENTS EXCEPTIONNELS

Sur 2013, les éléments exceptionnels font ressortir une charge nette de 6 KEUR.

## 22. OPERATIONS DE CHANGE A TERME

A la clôture de l'exercice, le montant total des opérations à terme non dénouées s'élève à 1 166 KEUR.

## 23. COEFFICIENT DE LIQUIDITE

Le coefficient de liquidité ressort à 241,8% au 31 décembre 2013. L'excédent de liquidité représente 179 536 KEUR.

## 24. RELEVÉ DES GRANDS RISQUES

Au 31 Décembre 2013, les fonds propres réglementaires ressortent à 94 millions d'euros, les engagements nets relatifs aux actionnaires et dirigeants ont été déduits des fonds propres en application des dispositions réglementaires et des dispositions spécifiques applicables à la banque BIA. La banque respecte les dispositions applicables au grand risque.

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des engagements pondérés, net de garanties et de provisions représentant plus de 10% des fonds propres par contrepartie, ressortent à 343 670 KEUR et concerne 15 bénéficiaires.

## 25. EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT

En application des nouvelles dispositions issues de l'arrêté du 25/8/2012 transposant la Directive européenne dite "CRD2", les fonds propres nets de la banque diminués des engagements avec les actionnaires ressortent à 94 millions d'euros au 31 Décembre 2013, pour une exigence minimum de fonds propres au titre du risque de crédit, de marchés et du risque opérationnel de 22,4 millions d'euros.

Le ratio de solvabilité ressort à 33,7%.

## 26. EFFECTIF DE LA BANQUE BIA

En moyenne sur 2013, les effectifs de la Banque sont répartis de la façon suivante :

MOYENNE 2013	Nombre	Pourcentage
Technicien	27	40%
Cadre	40	60%
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>100%</b>
Homme	20	30%
Femme	47	70%
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>100%</b>

## Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 22 mai 2014

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire s'est réunie, au siège social, sur la convocation du conseil d'administration faite par lettre recommandée adressée aux actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mohamed LOUKAL, Président du Conseil d'administration.

Messieurs Said KESSASRA et Mustafa BEN KHALIFA sont appelés comme scrutateurs.

Maître Alain HOLLANDE est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les six (6) actionnaires, possédant 10.540.000 actions sur les 10.540.000 actions composant le capital social, sont présents ou représentés.

### Assistaient en outre à la séance :

- Monsieur Amer Mohamed AMISH, Directeur Général délégué,
- Monsieur Mohamed YOUNSI, Directeur Général délégué adjoint,
- Monsieur Eric SADOUN représentant La société ARTEX AUDIT ASSOCIES, l'un des Commissaires aux comptes de la société,
- Monsieur Pierre FAUCON, représentant la société BAKER TILLY SOFIDEEC, Commissaire aux comptes de la société,
- Maîtres Alain HOLLANDE et Philippe DELECLUSE, Cabinet VOVAN & ASSOCIES, Conseils de la société.

### Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux commissaires aux comptes,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire des valeurs actives et passives de la société arrêtés au 31 décembre 2013,
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration auquel est annexé le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Le rapport du Président (article 117 de la loi de Sécurité Financière),
- Les rapports des Commissaires aux comptes,
- Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée,
- La liste des actionnaires.

Monsieur le Président rappelle que les renseignements et documents prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires qui ont pu en prendre connaissance ou en recevoir copie dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

L'assemblée donne acte de ces déclarations à son Président.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



## ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne (Article 117 de la loi de sécurité financière)
3. Rapport des Commissaires aux comptes
4. Examen et approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2013
5. Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce
6. Affectation et répartition des résultats
7. Fixation des jetons de présence
8. Quitus aux administrateurs
9. Désignation de la société <>, société <>, Monsieur <>, Monsieur <>, Monsieur <>, Monsieur <>, en qualité d'administrateur de la Banque BIA pour une période de 3 ans qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
10. Vote sur les résolutions soumises à l'assemblée générale des actionnaires statuant en la forme ordinaire
11. Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2013 aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel – article L. 511-73 du Code monétaire et financier
12. Augmentation du capital social au profit des salariés (article L 225-129-6 du Code de commerce)
13. Questions diverses.

Monsieur Amar Y. ALHGAG, représentant de la LIBYAN FOREIGN BANK, indique qu'il entend procéder dans le cadre des questions diverses à une déclaration, ce qui est accepté par les actionnaires.

Le Président donne des précisions sur le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne, qui ont été adressés à tous les actionnaires préalablement à l'assemblée générale annuelle.

Monsieur SADOUD donne lecture du rapport des commissaires aux comptes en indiquant qu'ils ont contrôlé les comptes annuels, justifié leurs appréciations et vérifié les informations communiquées dans le rapport de gestion.

Il précise que la mission et les vérifications effectuées par les commissaires aux comptes ont notamment consisté en :

1. l'examen du dispositif relatif au classement comptable du portefeuille titres et de sa valorisation au 31 décembre 2013 ;
2. l'examen des dépréciations et provisions comptabilisées, notamment au regard du risque crédit ;
3. la vérification du respect du principe comptable de continuité de l'exploitation.

Il confirme que l'audit qui a été conduit par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission a conduit à l'expression de leur opinion favorable telle que figurant dans leur rapport.

Monsieur FAUCON poursuit en indiquant que les commissaires aux comptes ont également vérifié les informations figurant dans le rapport de gestion lesquelles n'appellent aucune observation de leur part quant à leur conformité et concordance avec les comptes de la Banque BIA sur la même période.

Il en est de même pour les éléments figurant dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

Enfin, il précise que la Banque n'a conclu aucune convention particulière dite réglementée au cours de l'année 2013 et que par conséquent le rapport des commissaires destiné aux actionnaires ne fait que relever cette absence de convention.

Monsieur Amar Y. ALHGAG interroge ensuite les commissaires aux comptes sur le montant des provisions comptabilisées par la Banque BIA au titre de son litige avec l'administration fiscale relatif à son contrôle fiscal.

Monsieur SADOUD indique alors que l'intégralité du redressement prononcé par l'administration et contesté par la Banque BIA a été provisionnée dans les comptes, ce en raison de la nature du litige, de la position ferme exprimée par l'administration et de la demande expresse formulée par l'ACPR en ce sens.

Monsieur YOUNSI donne ensuite toute explication sur le motif du redressement fiscal retenu par l'administration à l'égard de la Banque.

Monsieur Amar Y. ALHGAG, représentant de la LIBYAN FOREIGN BANK demande alors aux commissaires aux comptes s'ils ont eu communication du rapport de l'ACPR, ce à quoi les commissaires lui répondent par l'affirmative.

Monsieur Amar Y. ALHGAG propose que les actionnaires reçoivent lors de chaque assemblée la communication des rapports ayant été émis par l'ACPR depuis la dernière assemblée générale ainsi que les réponses formulées par la Banque BIA.

Cette demande est acceptée par les actionnaires, étant toutefois rappelé que les actionnaires se trouvent tous être présents ou représentés au Conseil d'administration de la Banque BIA et sont de ce fait déjà destinataires de ces documents.

Monsieur le Président tient à relever que l'année 2013 a été une année exceptionnelle pour la Banque BIA qui a été en capacité d'obtenir de bons résultats tant comptables qu'économiques dans une conjoncture économique difficile.

De longs échanges se tiennent entre les actionnaires.

Puis, plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires prend acte, en tant que de besoin, qu'il n'existe pas de conventions visées à l'article L 225-38 du Code du commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président sur le contrôle interne et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2013 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations de l'entreprise telles qu'elles résultent desdits comptes et rapports.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ratifie en tant que de besoin le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice 2013, soit 318 000 € (260 000 € en 2010 – 275 000 € en 2011 - 318 000 € en 2012).

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires constate que les résultats de l'exercice 2013 se traduisent par un bénéfice de 4 000 938 euros.

Elle décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ce résultat en totalité au compte report à nouveau, lequel s'établira après affectation à la somme de (17 911 571 euros).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires donne quitus plein et entier aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires prend acte que le mandat des administrateurs vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale et décide de désigner en qualité d'administrateurs :

- la BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE qui sera représentée par Monsieur Brahim SEMID,  
Monsieur Mohamed LOUKAL,  
Monsieur Said KESSASRA,

- La LIBYAN FOREIGN BANK qui sera représentée par Monsieur Naji Issa BELGASEM,  
Monsieur Mustafa BEN KHALIFA,

et de nommer en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Giadalla ETTALHI :

- Monsieur Abdulhakim Ali Emhemed KHAMAG  
De nationalité libyenne - Né le 16 juin 1950 à Janzour (LIBYE) - Demeurant à Janzour(TRIPOLI) (LIBYE)

pour une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur LOUKAL tient à remercier Monsieur Giadalla ETTALHI pour sa contribution tout au long de ses mandats d'Administrateur et de Vice-Président au développement de la Banque BIA. Monsieur LOUKAL indique qu'il est fier d'avoir pu travailler en collaboration avec Monsieur Giadalla ETTALHI et lui exprime toute sa gratitude pour ce qu'il a apporté au Conseil d'administration.

Monsieur Giadalla ETTALHI déclare que cela a été pour lui une grande satisfaction d'avoir exercé ses fonctions au sein d'un établissement présentant, tout comme ses membres le composant, un fort professionnalisme. Il a été ravi de pouvoir participer au long travail d'édification de la Banque BIA et lui souhaite de traverser au mieux la période de transition à laquelle elle est actuellement soumise.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, exprime un avis favorable sur le montant de l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 1 458 868 euros, versées durant l'exercice 2013, aux dirigeants responsables et aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Banque BIA, lesquels représentent 12 personnes au sein de la banque.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, dans le cadre de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration, pour une durée d'un an à compter de ce jour, à augmenter le capital social d'un montant maximum de 10 000 euros, par apports en numéraire, dans les conditions prévues à l'article L.3328-18 et suivants du Code du travail.

CETTE RESOLUTION EST REJETÉE A L'UNANIMITÉ

#### NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne alors la parole à Monsieur Amar Y. ALHGAG, représentant de la LIBYAN FOREIGN BANK.

Monsieur Amar Y. ALHGAG informe les actionnaires de la Banque BIA que :

1. La LIBYAN FOREIGN BANK souhaite que la Banque BIA veuille au respect, dans tous les domaines, de la loi française et de la réglementation bancaire.

Monsieur LOUKAL indique que la BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE adhère à cette demande mais précise qu'en ce qui concerne la question du cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration avec celles de Directeur Général, la BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE s'en remet à la décision de l'ACPR auprès de laquelle une demande de dérogation a été présentée par la Banque BIA.

2. La LIBYAN FOREIGN BANK souhaite que si elle cède 26% du capital de la Banque BIA à la BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE, le développement de la Banque BIA ainsi que sa rentabilité lui soient assurés dans les termes d'un nouveau plan stratégique qui devra être établi et adopté au sein de la Banque BIA.

3. La LIBYAN FOREIGN BANK entend céder 26% du capital de la Banque BIA à la BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE moyennant un prix équitable.

4. En conséquence de la cession par la LIBYAN FOREIGN BANK de 26% du capital de la Banque BIA à la BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE, celle-ci souhaite conserver en tant qu'actionnaire minoritaire les droits qui lui sont conférés par la loi ainsi que selon les dispositifs qui seront arrêtés avec la BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE.

Les actionnaires de la Banque BIA prennent acte des déclarations formulées par Monsieur Amar Y. ALHGAG pour le compte de la LIBYAN FOREIGN BANK.

Plus personne ne demandant la parole, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

#### LE PRESIDENT

Mohamed LOUKAL

#### LES SCRUTATEURS

Said KESSASRA

M. BEN KHALIFA

#### LE SECRETAIRE

Alain HOLLANDE



# RAPPORT DE GESTION

2013

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
(Opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

Compte tenu de nouvelles contraintes réglementaires, la Banque BIA a contenu son niveau d'activité sur son cœur de métier, le crédit documentaire, en optant pour une diversification mesurée dans la gestion de titres de placement pour compte propre.

Au final, l'établissement a réussi à maintenir des résultats positifs en ligne avec les objectifs budgétaires.

En corrélation avec son niveau d'activité, les capacités opérationnelles ont été préservées tout en contenant les charges générales d'exploitation.

**I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2013**

En clôture, Compte tenu du retrait d'opérations de gages espèces des actionnaires, le total de bilan s'inscrit en net repli à 569 949 KEUR contre 1 305 133 KEUR à fin 2012, soit une baisse significative de 56,4 % d'un exercice sur l'autre.

Globalement et compte tenu du retrait des dépôts des actionnaires, les opérations interbancaires ne représentent plus qu'un peu moins de la moitié du total de bilan contre plus des 2/3 en 2012. Au passif celles-ci sont toujours majoritairement alimentées par les dépôts des actionnaires et autres correspondants Libyens et Algériens. Ces fonds sont remplacés auprès de l'institut d'émission français, sur le marché interbancaire ou investis sur des obligations d'état de la zone euro. Les opérations interbancaires représentent 37 % du total de bilan à l'actif et 38% au passif.

**A L'ACTIF**

A la clôture de l'exercice, on constate les éléments suivants :

- Les placements de liquidités auprès de l'institut d'émission français sont en très net recul et s'élèvent à 71 millions d'euros contre 628 millions d'euros à fin 2012.
- Une nouvelle diminution des opérations avec la clientèle, qui s'explique par une plus forte sélectivité dans les opérations de financement accordées.
- Un net repli des opérations sur titres dû principalement à la forte diminution des ressources en provenance de nos actionnaires.
- Une nouvelle amélioration de la valorisation des actifs de type actions comptabilisés en titres de placement. Il s'agit principalement des investissements effectués pour compte propre sur des valeurs, à prédominance financières cotées sur le CAC 40, le SBF 120 ou le STOXX 50.
- Le poste "autres actifs" enregistre des règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans des contentieux actuellement pendant devant les juridictions. Ces dossiers sont intégralement provisionnés.

**AU PASSIF**

Il convient principalement de noter :

- Un repli significatif des dépôts clientèle (-13,5%), aussi bien sur les comptes à vue que sur les dépôts à terme.
- Une légère augmentation des provisions pour risque et charge, due principalement à la dotation complémentaire opérée sur le risque fiscal pour 3,4 millions d'euros. Le risque fiscal est désormais intégralement provisionné.

**AU HORS-BILAN**

A la clôture de l'exercice :

- les engagements par signature donnés sont en repli significatif d'un exercice sur l'autre :

- Globalement, les engagements de financement affichent un fort net recul d'un exercice sur l'autre (-34%), en raison principalement de la forte baisse des opérations de crédit documentaires à l'import (-84%).
- Les engagements de garantie ressortent également en repli d'un exercice sur l'autre et ressortent à 156 millions d'euros contre 320 millions à fin 2012.

- En revanche, les engagements par signature reçus s'inscrivent en forte hausse sur l'exercice, à 42 Millions d'euros (+308% d'un exercice sur l'autre)

**II. COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE 2013**

Le compte de résultat fait apparaître les principales évolutions suivantes :

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS (en milliers d'Euros)	31.12.13	31.12.12
Intérêt, revenus et produits assimilés	10 204	10 383
Commissions	2 023	2 370
Gains ou pertes sur opération des portefeuilles	11 591	15 385
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	38	74
<b>Produit net bancaire</b>	<b>23 857</b>	<b>28 212</b>
Charges de personnel	(7 738)	(7 616)
Autres charges générales d'exploitation	(4 418)	(5 005)
Dotations aux amortissements	(458)	(475)
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>(12 614)</b>	<b>(13 096)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>11 243</b>	<b>15 116</b>
Coût du risque	(2 520)	(14 470)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8 723</b>	<b>646</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	20	0
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>8 743</b>	<b>646</b>
Résultat exceptionnel	(6)	33
Impôts sur les bénéfices	(4 736)	(10 239)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>4 001</b>	<b>(9 560)</b>

**LES PRINCIPAUX FACTEURS DE LA VARIATION DU PNB SONT :**

- Des produits nets d'intérêts en légère baisse de 1,7% générée par les effets conjugués de la baisse de l'activité et un niveau de taux toujours historiquement bas.
- Une baisse significative de près de 15% du niveau total des commissions.
- Un repli significatif des revenus sur titres de placement. La banque a enregistré en 2013 un gain sur le portefeuille de placement de 11,2 millions d'euros contre 15,1 millions d'euros en 2012. Les plus values sur titres ressortent en baisse à 3,2 millions d'euros en 2013 contre 9,5 millions d'euros en 2012. Les reprises de provisions nettes sont par contre plus importantes à 8 millions d'euros contre 5,6 millions d'euros en 2012. Le résultat des opérations de change ressort à 0,4 millions d'euros contre 0,3 millions d'euros en 2012.

#### FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION :

- Les charges de personnel ressortent en très légère hausse de 1,6 %, et ce compte tenu des effets conjugués du versement d'indemnités de départ assez significatives pour 275 Keuros, d'une augmentation significative de la taxe sur les salaires, et d'une légère baisse des effectifs.
- Les autres charges d'exploitation ressortent à 4,4 millions d'euros en baisse de 11,7% par rapport à 2012. La baisse de la valeur ajoutée enregistrée en 2013 engendre une forte diminution du niveau des impôts et taxes.

En 2013, le résultat brut d'exploitation ressort en repli de 25% à 11,2 millions d'euros en 2013 contre 15,2 millions d'euros en 2012.

Les dotations aux amortissements ressortent en baisse de 3,5% en 2013 et s'élèvent à 0.46 millions d'euros.

Suite aux provisions significatives effectuées en 2011 et 2012, en l'absence de nouveaux foyers de risque et compte tenu des restructurations opérée sur certains crédits syndiqués de montants significatifs, **le coût du risque enregistre cette année une charge nette de 2,5 millions d'euros contre une charge nette l'an dernier de 14,4 millions d'euros.** Les reprises de provisions opérées sur le portefeuille de créances douteuses (15,3 millions d'euros) ont été intégralement consommées par l'enregistrement de décotes relatives aux restructurations opérées sur certains de ces dossiers (15,4 millions d'euros). Les abandons de créances enregistrés dans le cadre de ces restructurations ont généré une charge de 4,1 millions d'euros. Le risque pays enregistre une reprise nette de provisions de 1,2 millions d'euros sur 2013.

COÛT DU RISQUE (en milliers d'Euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	(1,0)	6,8	5,8
Créances Douteuses Clientèle	(0,2)	7,0	6,8
Titres Douteux	(0,1)	3,3	3,3
Engagements par signature	(0,1)	-	(0,1)
Risques Pays	(0,6)	1,9	1,3
Autres risques et charges	(0,1)	0,0	(0,1)
Décote enregistrée sur créances restructurées	(15,4)		(15,4)
Pertes sur créances irrécupérables	(4,1)		(4,1)
<b>TOTAL COÛT DU RISQUE</b>	<b>(21,6)</b>	<b>19,1</b>	<b>(2,5)</b>

Le résultat courant avant impôt ressort à 8,7 millions d'euros contre 0,6 millions d'euros en 2012.

L'application du règlement CNC n° 03 - R - 01 relatif au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires a conduit la banque à effectuer une reprise de provisions de 17 KEUR au titre des engagements de retraites.

La société a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives, diplomatiques et contentieuses qui se poursuivront encore cette année. Pour répondre à la demande de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et par mesure de prudence sur l'issue de ces contentieux, la Banque BIA a décidé de procéder à la comptabilisation d'une dotation complémentaire aux provisions de 3,4 millions d'euros au 31 Décembre 2013. Les contentieux fiscaux sont désormais intégralement provisionnés.

La société affiche à la clôture un résultat comptable avant IS bénéficiaire de 5,3 millions d'euros. Le résultat fiscal ressort à 9 millions d'euros. Aussi compte tenu des dispositions en matière de report en arrière du déficit généré en 2011 et de son imputation sur l'exercice à hauteur de 5 millions d'euros, l'impôt sur les sociétés enregistré cette année ne ressort qu'à 1,3 millions d'euros.

De ces éléments, il ressort que le bénéfice net après impôts s'établit à 4 millions d'euros contre une perte nette de 9,6 millions d'euros l'an dernier.

#### III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget 2014 s'inscrit dans le cadre d'une politique d'optimisation des coûts de la structure dans l'attente d'une augmentation de capital et d'une reprise de l'activité commerciale, celui-ci a été examiné et approuvé par le Conseil d'Administration du mois de décembre 2013, il est basé sur :

- Une légère appréciation de l'euro sur le dollar.
- Des taux d'intérêts interbancaires en très légère hausse mais proches de 0.
- Un niveau d'activité crédits documentaires avec un PNB en baisse de 33% par rapport à 2013.
- Une optimisation dans la gestion des excédents de trésorerie vers une diversification sur des supports obligataires et des fonds OPCVM monétaires.
- La mise en œuvre d'un emprunt subordonné de 85 millions euros pour palier la tombée des gages-espèces
- La poursuite du désengagement de la banque des activités de crédits.

Un PNB prévisionnel d'environ 10 millions d'euros.

#### IV. ACTIVITE COMMERCIALE EN 2013

##### Crédits documentaires

La rentabilité issue de l'activité des crédits documentaires a connu un repli de 31% en 2013, en raison de la réduction de la volumétrie des opérations avec les banques publiques algériennes et libyennes. Le volume d'affaires global sur les crédits documentaires s'est élevé à 1,2 milliards d'euros, soit un repli de 32% par rapport à 2012.

##### Autres opérations internationales

Dans le prolongement de l'activité de crédit documentaire, la banque a maintenu ses activités, et consolidé sa position, notamment sur les axes suivants :

- Refinancement d'opérations documentaires.
- Emissions de garanties de marché.
- Avances sur cessions de produits documentaires.
- Activité de correspondant banking.
- Opérations de syndication dans le cadre d'opérations documentaires.

##### Activité entreprises

Le PNB issu de cette activité s'est légèrement replié en 2013, subissant le contrecoup du ralentissement de l'activité crédit documentaire export, avec un volume d'escomptes de crédits documentaires au profit du bénéficiaire en forte baisse.

##### Activité crédits financiers

Suite à la crise de 2008, il a été décidé de renoncer à prendre de nouveaux engagements sur crédits financiers. Les restructurations de crédits financiers intervenues en 2013 ont permis de générer un PNB de 0,5 millions d'euros en 2013.

##### Activité Titres pour comptes propres

Dans le cadre de sa politique d'optimisation des excédents de trésorerie, la banque a décidé de placer une partie de ces fonds sur des obligations souveraines européennes pour un revenu de 6,9 millions d'euros. Des reprises nettes de provisions pour dépréciation de titres ont été passées pour 8 millions euros.

##### Activité de la trésorerie-change

L'année 2013 a été marquée par :

- Une diminution des excédents de trésorerie qui ont été replacé sur le marché interbancaire.
- Une baisse des taux interbancaires.
- Une forte volatilité sur le marché des changes.
- Une amélioration des marchés actions.

Dans ce contexte, l'objectif a consisté à préserver la marge opérationnelle tout en assurant le refinancement optimal des opérations.

Les revenus de cette activité ressortent en baisse à 1,4 millions d'euros en 2013.

## V. MAITRISE DES RISQUES

En 2013, les principales modifications intervenues en matière de procédures de contrôle interne sont les suivantes :

1. Optimisation du fonctionnement du "Système d'Information de Gestion des Risques" (SIGR).
2. Finalisation du chantier de mise à jour des procédures.
3. Regroupements organisationnels à des fins de synergie et d'économie de moyens.

### Risque de crédit

La sélection du risque de crédit repose sur une expertise systématique des dossiers appuyée par un outil d'évaluation interne et les décisions d'octroi ou de renouvellement de prêt font l'objet d'une analyse indépendante par rapport aux entités opérationnelles.

Le dispositif de surveillance des risques qui accompagne le processus de décision de crédit s'organise autour des actions suivantes :

- contrôle permanent des limites et examen des dépassements ;
- analyse et stratification périodique des encours ;
- revue trimestrielle des garanties et des provisions ;
- examen régulier des créances sous alerte ;
- suivi de la rentabilité des opérations de crédit.

### Autres risques financiers

En raison du périmètre restreint de l'activité de trésorerie-change (opérations pour compte propre), la banque se donne pour objectif principal de neutraliser systématiquement les risques de taux et de change. S'agissant de la maîtrise des risques sur les titres, la B.I.A possède un portefeuille qui se décompose en deux familles distinctes.

D'une part, des titres émis par des États souverains à la suite de restructurations de dettes de banques résidant dans les pays correspondants. Ces titres relèvent d'une gestion de type portefeuille de placement.

D'autre part, la Banque possède des actifs de taux à moyen et long terme dont l'objectif est d'optimiser ses importantes liquidités, induites par ses fonds propres, à des conditions supérieures à celles proposées par l'activité interbancaire courante. Suivant les normes prudentielles en vigueur, ce portefeuille fait l'objet d'une évaluation régulière.

L'exposition au risque global de taux de la Banque reste faible ainsi que le confirment les outils de gestion ALM.

Le risque de liquidité, en plus de l'action quotidienne de la Trésorerie, fait l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un comité ALM trimestriel qui valide la structure ressources-emplois très sécurisée de la Banque BIA à cet égard.

Les risques de change ont été également contenus, la Trésorerie-change ayant pour règle de s'adosser systématiquement dans le cadre des limites fixées par les organes dirigeants.

## VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 1-ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISME/"AIGHT" LE CAIRE

Cette société au capital de USD 154 313 700 (notre participation s'élève à 3,94% pour une valeur d'inscription comptable à l'actif dans nos livres de USD 4 434 000) est propriétaire de plusieurs hôtels en Egypte.

En 2013, la BIA n'a comptabilisé aucun dividende et au regard de la baisse de l'activité et de la rentabilité constatées depuis 2011, la banque a maintenu la provision de 10% constituée sur ce dossier.

### 2-ARAB FINANCIAL SERVICES/Manama (BAHRAIN)

Cette société a procédé en 2012 à une réduction de son capital social, celui-ci a été ramené à USD 30 000 000 en 2012. Cette société bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 1,63% soit 463 700 USD.

En 2013, il a été procédé à l'enregistrement d'un dividende de 29 KUSD.

### 3-INVERSIONES HOTELERAS/LOS CABOS

Cette société au capital social initial de USD 20.055.789 (notre participation initiale ressort à USD 2 096 496 soit 10,46%) est, par le biais d'une participation, propriétaire de "l'Hôtel Melia Cabo Real" à Los Cabos (Mexique) dont l'exploitation est gérée par le Grupo Sol. Aucun dividende n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

## VII. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient d'actions dans le capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2013.

## VIII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT AU SENS DE L'ARTICLE 39.4 DU CODE GENERAL DES IMPÔTS

Néant.

## IX. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les factures reçues des fournisseurs et prestataires sont traitées à réception et réglées dans un délai maximum de 1 mois. Le solde des comptes fournisseurs s'élève à 167 KEUR à fin 2013 contre 212 KEUR à fin 2012.

## X. DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le conseil d'Administration rappelle qu'il a été distribué au cours des trois derniers exercices les dividendes par action suivants :

ANNÉE	Dividende net	Avoir fiscal
2010	1,54 €	
2011	Néant	
2012*	Néant	

\* Paiements effectués l'année suivante

## XI. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant.

## XII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET ANTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES

Aucun événement particulier non appréhendé dans les comptes n'est à signaler.

## XIII. CHANGEMENT DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'a affecté les comptes de l'exercice.

#### XIV. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice 2013 sont arrêtés par le conseil d'Administration du 11 Avril 2014. Ils font ressortir un résultat net après impôts de 4 000 938 euros.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante :

- 4 000 938 euros sera porté en report à nouveau. En conséquence, le solde débiteur du report à nouveau sera donc ramené à 17 911 572 euros.

#### XV. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Le tableau prévu à l'article R225-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, est présenté ci-après.

<b>RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES (en euros)</b>					
Nature des indications	2009	2010	2011	2012	2013
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital Social appelé	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000
Nombre d'actions émises	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000
Nbre d'obligations convertibles en actions					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors-taxes	35 872 238	30 196 290	25 480 759	30 165 334	18 034 178
Résultat avant impôts, participation, amortissement et provisions	11 874 374	5 794 323	6 388 171	-9 910 004	-13 836 243
Impôts sur les bénéfices	228 924	1 183 545	-333 333	-10 115	-1 318 041
Participation des salariés due sur l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, amortissement et provisions	3 002 337	2 667 393	-12 393 180	-9 559 750	4 000 938
Montant des bénéfices distribués		16 231 000			
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	1,10	0,44	0,64	-0,94	-1,19
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,28	0,25	-1,18	-0,91	0,38
Dividende versé à chaque action	-	1,54			
<b>PERSONNEL</b>					
Nombre de salariés	89	77	72	69	66
Montant de la masse salariale	4 722 222	4 846 666	4 940 220	4 493 398	4 467 357
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 114 474	2 449 058	2 490 320	2 438 822	2 337 119

#### XVI. JETONS DE PRESENCE

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice 2013.

#### XVII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Conformément à la loi, les commissaires aux comptes ont assuré de manière permanente le contrôle des comptes de la société. Ils donneront lecture de leurs rapports et se tiennent à la disposition des actionnaires pour leur fournir tous les renseignements entrant dans le cadre de leur mission.

Le Conseil d'Administration demande aux actionnaires de bien vouloir approuver les résolutions qui leur sont soumises et reste à leur disposition pour tous renseignements complémentaires.

## Annexe au rapport de gestion

### MANDATS SOCIAUX

#### Monsieur Mohamed LOUKAL

Président Directeur Général	<i>Banque Extérieure d'Algérie / Alger</i>
Président Directeur Général	<i>Banque BIA / Paris</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>British Arab Commercial Bank / Londres</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Union de Banques Arabes et Françaises / Neuilly sur Seine</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Banque du Maghreb Arab pour l'Investissement et le Commerce / Tunis</i>

#### Monsieur Giadalla ETTALHI

Vice President	<i>Banque BIA / Paris</i>
----------------	---------------------------

#### Monsieur Brahim SEMID

Membre du Conseil d'Administration	<i>Banque BIA / Paris</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Axa Assurances Vie Algérie</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Ijar Leasing Algérie</i>

#### Monsieur Said KESSASRA

Membre du Conseil d'Administration	<i>Banque BIA / Paris</i>
Président du Conseil d'Administration	<i>Institut Algérien des Hautes Etudes Financières</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Société des Emballages Fer Blanc et Futs</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Société GEMA</i>

#### Monsieur Mustafa BEN KHALIFA

Chairman	<i>First Gulf Bank / Tripoli</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Alinmaa Holding Company for Financial Investments/ Tripoli</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Banque BIA / Paris</i>

#### Monsieur Naji Mohamed Issa BELGASEM

Directeur adjoint de la recherche et de la statistique	<i>Central Bank of Libya / Libya</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Banque BIA / Paris</i>

#### Monsieur Amer AMISH

Directeur Général Délégué	<i>Banque BIA / Paris</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Arab International Company for Hotels and Tourism / Le Caire</i>

#### Monsieur Mohamed YOUNSI

Directeur Général Délégué Adjoint	<i>Banque BIA / Paris</i>
Membre du Conseil d'Administration	<i>Inversiones Hoteleras Los Cabos / Mexique</i>

## Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société BANQUE BIA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 7 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

Sofideec Baker Tilly  
Pierre FAUCON



Artex Audit Associés  
Eric SADOUN





## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE BIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société détenant un portefeuille de titres de placement (note 5 des informations complémentaires), nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions.

La note 7 de l'annexe et la note 6 des informations complémentaires font état des dépréciations et des provisions que votre société constitue afin de couvrir les risques inhérents à ses activités, notamment, le risque de crédit, et afin de faire face à des pertes que des événements en cours rendent probables. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi de ces risques, à l'appréciation de ces risques et à la couverture des pertes de valeur.

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le Conseil d'Administration justifiant de l'application du principe comptable de la continuité d'exploitation, et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 7 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

Sofideec Baker Tilly  
Pierre FAUCON



Artex Audit Associés  
Eric SADOUN



## Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris, le 7 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

Sofideec Baker Tilly  
Pierre FAUCON



Artex Audit Associés  
Eric SADOUN



